



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DREETS
DE CORSE**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

LA BRÈVE DE LA DREETS

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la DREETS souhaite présenter les données essentielles de la politique en faveur du handicap en Corse.

Cette plaquette d'information a pour objectif d'informer sur la réalité du territoire. Qu'il s'agisse de mesures financières, de soutien à l'emploi ou d'aménagements spécifiques, l'État et les organismes compétents s'engagent à faciliter l'inclusion et la promotion de l'égalité des chances.

La sensibilisation de chacun d'entre nous est primordiale afin d'agir en faveur d'une société plus inclusive et solidaire.

La directrice régionale DREETS
Isabel de Moura



Novembre 2024

**LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**

N°9



Accès à l'emploi

Demandeurs d'emploi

bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Corse

Sources :
DARES_STMT,
Insee

Au 2ème trimestre 2024, en Corse, le taux de chômage s'établit à 6.5% de la population active, soit une progression de 0,2 point sur un an. Au niveau national, ce taux s'établit à 7,1%.

Fin 2023, 1 940 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) sont inscrits à France Travail. Ils représentent 8,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (contre 8,7% au niveau national).



+ 5,5% de DEBOE entre fin 2022 et fin 2023 contre + 3% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi



56% sont des femmes



Durant l'année 2023, 983 personnes handicapées ont bénéficié d'une embauche.

Elles représentent 5% de l'ensemble des embauches des demandeurs d'emploi



54% ont 50 ans ou plus contre 30% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi



38% des DEBOE sont bénéficiaires de l'AAH contre 27% au niveau national

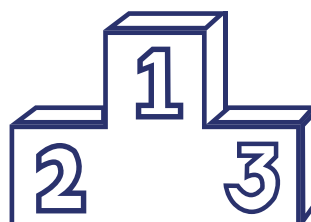


L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage est de 472 jours en Corse contre 316 jours pour l'ensemble des demandeurs d'emploi

Les domaines d'emploi et métiers les plus recherchés par les bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2023

Support à l'entreprise

Services à la personne et à la collectivité



Commerce, vente et grande distribution



Accès à l'emploi

Sources :
DARES_IAE,
Agefip

Dispositif d'accès à l'emploi en Corse

IAE : l'insertion par l'activité économique permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

En 2023, parmi les 1 301 entrées enregistrées, 193 concernent des personnes en situation de handicap. Elles représentent 15% des entrées contre 9% au niveau national.

EMPLOI ACCOMPAGNE : dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

71 personnes
handicapées
accompagnées fin
décembre 2023



+13% sur un an

32% ont moins de
26 ans (contre 26%
au niveau national)



32% sont des
femmes
(39% au
niveau
national)

CREATION D'ACTIVITE : la création d'activité aidée par l'Agefiph* a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne. L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité. Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

97 créations
d'activité ont été
aidées par
l'Agefiph en
2023



+52% sur un an
(contre +19% au
niveau national)

50% ont 50 ans et plus
(34% au niveau national)



38% des
créateurs sont
des femmes
(47% au niveau
national)



Accès à l'emploi

Sources :
Rapport EA, SI
MILO

Dispositif d'accès à l'emploi en Corse

ENTREPRISES ADAPTEES : entreprises du milieu ordinaire, soumises aux dispositions du code du Travail, qui ont la spécificité d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés parmi leurs effectifs de production.

Elles permettent à leurs salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

2 entreprises adaptées sont implantées en Corse. La première orientée dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et la seconde dans l'industrie manufacturière. Elles embauchent 13 salariés en 2024.

MISSIONS LOCALES : elles exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 29 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Pour cela, elles disposent notamment de deux dispositifs.

- **PACEA** : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie destiné à tout jeune âgé de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confronté à un risque d'exclusion professionnelle.
- **CEJ** : Contrat d'engagement jeune s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Il propose un accompagnement individuel et intensif avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

En Corse, depuis le début du dispositif PACEA, 196 jeunes en situation de handicap ont bénéficié de cet accompagnement. Ainsi, les personnes en situation de handicap représentent 2% des entrées contre 3% au niveau national.

En 2023, 46 jeunes en situation de handicap ont signé un contrat d'engagement jeune.

La DREETS a lancé un appel à projet visant à repérer, remobiliser et accompagner, en articulation avec les missions locales, les jeunes en rupture. Dans ce cadre, Espoir autisme Corse a déposé un projet ciblant les jeunes souffrant de handicaps cognitifs, et plus particulièrement les jeunes souffrant de troubles du spectre autistique (TSA). L'objectif étant de les guider vers la signature d'un CEJ avec l'une des missions locales. En près de deux ans, Espoir autisme Corse a repéré sur l'ensemble de la région 70 jeunes en rupture et a co-accompagné 14 d'entre eux dans le cadre d'un CEJ.




L'emploi


Sources :
Agefiph, DARES
DSN Sismmo


Maintien dans l'emploi en Corse


Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi de 2016 donne une mission globale à CAP emploi (A Murza) visant :

- l'accompagnement vers l'emploi : il s'agit d'assurer la préparation, l'accompagnement et le suivi des personnes jusqu'à l'emploi durable et d'aider les entreprises dans le recrutement durable de personnes en situation de handicap.
- le maintien dans l'emploi : il vise à faciliter le maintien dans l'emploi et le parcours professionnel de la personne en situation de handicap dans l'entreprise.

 185 bénéficiaires du dispositif maintien dans l'emploi en 2023


 -6% sur un an en Corse (+4% au niveau national)


 1 012 bénéficiaires de l'accompagnement vers l'emploi en 2023

 +1% sur un an en Corse (-6% au niveau national)

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Les entreprises privées et les établissements publics industriels et commerciaux de 20 salariés et plus ont l'obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6 % de leur effectif.

 En Corse en 2022, 1 612 salariés sont bénéficiaires de l'OETH dans les entreprises assujetties. En tenant compte de la durée passée dans l'entreprise et de la quotité de travail, ils représentent 1 052 salariés en équivalent temps plein.

 Le taux d'emploi direct qui rapporte cet effectif à celui des salariés assujettis est de 3,2% (contre 3,5% au niveau national). En prenant en compte la survalorisation des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus, le taux d'emploi direct majoré est de 4,2% (contre 4,5% au niveau national). Sur un an, ce taux d'emploi progresse de +0,1 point en Corse. C'est dans les services, notamment dans les activités financières, d'assurance et immobilières, que le recours à l'emploi des travailleurs handicapés est le plus mobilisé.



L'emploi

Source :
DREES_FINESS

L'emploi dans le secteur protégé en Corse

ESAT : les établissements et services d'aide par le travail sont des établissements médico-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif. Depuis 2021, ils sont engagés dans un plan de transformation visant l'insertion des travailleurs handicapés dans le milieu ordinaire de travail. L'objectif est de permettre une transition progressive vers le marché du travail pour ceux qui le désirent, tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement des ESAT.

Dans ce cadre, la DREETS a mandaté l'association "A Murza" pour établir des passerelles entre les milieux protégé et ordinaire. L'association collaborera avec les ESAT et les autres organismes du Service Public pour l'Emploi (France Travail, Missions locales) afin d'accompagner les bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE) et/ou les ouvriers d'ESAT dans leur exploration de ces deux milieux.

Cette initiative s'inscrit dans le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), qui assure une coordination efficace entre les différents acteurs et une articulation optimale des dispositifs de droit commun et spécifiques, afin de répondre aux besoins des employeurs et des personnes handicapées. Le PRITH formalise l'engagement régional de l'État et de ses partenaires dans ce domaine.



On dénombre 5 établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ces établissements représentent 422 places. Le taux d'équipement (places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans) en place dans ces établissements est de 2,5 contre 3,6 au niveau national.



Droits et prestations de solidarité en Corse

Sources : DREES
cnaf-msa,
CNASEA

RQTH : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est l'interlocutrice pour faciliter l'information et l'accès aux droits.



10 973 personnes ayant au moins un droit RQTH ouvert auprès de la MDPH en 2022



+9% sur un an
(+5% au niveau national)

AAH : l'allocation aux adultes handicapés est une aide financière qui garantit aux personnes handicapées un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).



9 230 personnes bénéficient de l'AAH fin mars 2024



+8.6% sur un an



48 bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20 à 64 ans en Corse contre 34 au niveau national



52% des bénéficiaires sont des femmes contre 48% au niveau national

PCH ou ACTP : la prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide en nature versée par les départements aux personnes handicapées reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle vise à financer les besoins en aides humaines, aides techniques et matérielles. Elle remplace l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) mais les personnes admises au bénéfice de l'ACTP avant 2006 peuvent continuer à la percevoir.



4 254 personnes bénéficient de la PCH



55% des bénéficiaires ont entre 20 et 59 ans



12 bénéficiaires de la PCH ou ACTP pour 1 000 habitants en Corse contre 6 au niveau national



Accès à la formation professionnelle en Corse

Sources :
DARES_SIA,
Agefiph

LE PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PRIC) : il favorise le développement des compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification, dont notamment les personnes en situation de handicap et les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

En cumul de janvier à mai 2024, 1 621 entrées prévisionnelles en formation (hors CPF autonome) sont enregistrées. Parmi elles, 17% des entrants sont des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Cette part est en progression par rapport à la même période de l'année 2023 (12,5%).

L'ALTERNANCE : le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus peut entrer en apprentissage. Des dérogations à la limite d'âge existent pour les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

En Corse, au 31 décembre 2023, 3% des apprentis sont des personnes en situation de handicap contre 2% au niveau national.

Les contrats d'apprentissage aidés financièrement par l'Agefiph sont également en progression sur un an passant de 38 entrées en 2022 à 59 en 2023, soit +55% sur un an dans la région (contre +1,7% au niveau national).